



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Décision du 21 septembre 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

**OBJET : Désignation d'un prestataire en vue de réaliser des opérations de curage du réseau pluvial sur le territoire communautaire sur la base d'un accord cadre à bons de commande**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

*En matière de commande publique :*

- *En matière de fournitures et services :*

*Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;*

Vu la consultation lancée le 31 août 2021 auprès de trois prestataires ;

Vu les trois devis présentés ;

Décision du 21 septembre 2021

**OBJET : Désignation d'un prestataire en vue de réaliser des opérations de curage du réseau pluvial sur le territoire communautaire sur la base d'un bon de commande**

**APPROUVE**

La proposition commerciale de la société « **SARL CAP ENVIRONNEMENT** » du 6 septembre 2021 (SIRET : 44336081300010), sise 20222 Brandu, pour un montant de 8 850 € HT, ci-annexée ;

**DIT**

Que les crédits, sont inscrits au Budget GEMAPI, chapitre 011, compte 611 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*Louis Pozzo di Borgo*  
**Louis POZZO DI BORGIO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **27 SEP. 2021**  
et publication ou notification  
du **27 SEP. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora **MC GHRAOUI**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*